**14 janvier 2025**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Magtein® obtient l’approbation de nouvel aliment de l’UE, ainsi qu’une exclusivité de cinq ans**

En réponse à une demande du fournisseur nord-américain d’ingrédients AIDP, l’Union européenne a officiellement autorisé l’utilisation du L-thréonate de magnésium en qualité de nouvel aliment, ce qui signifie que son inclusion dans les produits vendus aux consommateurs dans l’ensemble de l’UE est désormais pleinement approuvée, offrant une nouvelle alternative hautement biodisponible en matière de supplémentation en magnésium.

Par une décision marquante, l’Union européenne a établi que l’utilisation des données exclusives sur lesquelles reposait l’autorisation était réservée uniquement à AIDP. Le fournisseur AIDP, et respectivement sa société partenaire et détentrice de licence ThreoTech, qui commercialise le L-thréonate de magnésium sous la marque Magtein®, et les sociétés sous-licenciées, sont les seuls autorisés à commercialiser le L-thréonate de magnésium dans l’UE pour une période de 5 ans depuis le 7 novembre 2024, à moins qu’un demandeur ultérieur n’obtienne une autorisation sans référence aux données exclusives protégées. Dans le cadre de cette exclusivité, la commercialisation du L-thréonate de magnésium en tant que nouvel aliment dans l’UE nécessitera l’approbation préalable d’AIDP et, en sa qualité de société détentrice de licence, de ThreoTech. Toute entreprise désireuse de commercialiser le L-thréonate de magnésium pendant la période d’exclusivité devra obtenir une licence auprès de ThreoTech et s’approvisionner en L-thréonate de magnésium auprès de cette dernière.

ThreoTech a fait appel à Herbert Smith Freehills, un cabinet d’avocats international de premier plan, pour poursuivre les entreprises de l’UE qui enfreignent l’exclusivité accordée par l’approbation de nouvel aliment. Toute entreprise non détentrice d’une licence qui propose actuellement du L-thréonate de magnésium en tant que nouvel aliment dans l’UE doit contacter ThreoTech et cesser immédiatement de vendre ces produits non autorisés.

Edward Lee, PDG de ThreoTech, commente : « L’autorisation donnée à Magtein® pour son nouvel aliment implique que les consommateurs de l’UE peuvent à présent, et pour la première fois, bénéficier des avantages cliniquement prouvés propres au L-thréonate de magnésium. En outre, la période d’exclusivité de cinq ans concédée à AIDP et à sa société détentrice de licence ThreoTech constitue une garantie supplémentaire pour les consommateurs, les fabricants et les marques que le L-thréonate de magnésium provenant de ThreoTech est sûr, authentique et de la plus haute qualité. »

En plus de déclarer que le L-thréonate de magnésium de Magtein® est sans danger, l’UE a également confirmé qu’il s’agit d’une source de magnésium biodisponible. L’avis officiel mentionnant l’approbation du nouvel aliment (règlement d’exécution (UE) 2024/2694 de la Commission) peut être consulté dans son intégralité [ici.](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32024R2694&qid=1733346877222) En outre, un rectificatif précisant les teneurs maximales en magnésium élémentaire du L-thréonate de magnésium est disponible [ici.](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202490741)

Le L-thréonate de magnésium de la marque Magtein® peut être utilisé dans une large gamme de produits, y compris les gélules, les boissons prêtes à boire, les barres à grignoter, les gommes, les gels et les poudres.

**Pour tout savoir sur l’obtention d’une licence, veuillez contacter :**

ThreoTech, LLC | hello@threotech.com

**Pour les demandes des médias, veuillez contacter :**

Richard Clarke, Ingredient Communications | richard@ingredientcommunications.com

**À propos de ThreoTech**

ThreoTech, LLC est une société innovante de fabrication, de commercialisation et de recherche qui a été créée en tant que société dérivée d’AIDP pour promouvoir le pouvoir de Magtein®. ThreoTech est le fournisseur mondial exclusif d’ingrédients et le détenteur de la licence de brevet pour Magtein®, ce qui garantit sa qualité et son authenticité.

**À propos de Magtein®**

Magtein® est la marque déposée du L-thréonate de magnésium. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.magtein.com](http://www.magtein.com)

**À propos d’AIDP**

AIDP est un fournisseur nord-américain d’ingrédients destinés aux secteurs des compléments alimentaires, de l’alimentation, des boissons et des aliments pour animaux de compagnie, et c’est aussi l’entreprise qui a lancé Magtein® sur le marché. Spécialisé dans les ingrédients de marque, AIDP possède aujourd’hui plus de 40 produits protégés par la propriété intellectuelle, ainsi qu’un portefeuille de plus de 300 produits de base.